Document generated on 07/14/2025 9:43 p.m.

Continuité

CONTINUITÉ

Le territoire sous bonne garde ?

Marie-Ève Marchand and Harvey Locke

Number 117, Summer 2008

Les parcs nationaux du Québec

URI: https://id.erudit.org/iderudit/17371ac

See table of contents

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print)
1923-2543 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Marchand, M.-È. & Locke, H. (2008). Le territoire sous bonne garde ? *Continuité*, (117), 21–23.

Tous droits réservés © Éditions Continuité, 2008

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

Le territoire sous bonne garde ?

Au Québec, les aires protégées couvrent 6 % du territoire, incluant le réseau des parcs nationaux, qui compte pour moins de 0,5 %. Les scientifiques recommandent d'atteindre au moins 50 %. À l'heure où les changements climatiques menacent la nature, précieux patrimoine collectif, il convient de se demander comment le Québec pourrait mieux se porter à sa défense.

par Marie-Ève Marchand et Harvey Locke

L'idée de créer des parcs nationaux au Québec était des plus nobles. Protéger la nature, c'est se donner la chance de la découvrir tout en sauvegardant ses espèces et ses ressources naturelles, indispensables à notre survie. Bien qu'il couvre seulement 0,5 % du territoire, le réseau des parcs nationaux abrite des joyaux de notre patrimoine naturel et collectif, tel le Parc national du Mont-Tremblant, créé il y a plus de 50 ans. Ce parc protège une partie de la montagne, mais aussi une portion de la forêt mixte qui caractérise les Laurentides. On peut s'y balader des heures durant, descendre ses rivières en canot ou en kayak et, lorsque l'hiver s'installe, l'arpenter en skis ou en raquettes. La possibilité qu'offre ce parc d'embrasser la nature contraste avec l'intense remue-ménage des touristes de la station de ski voisine. Un parc incite à la contemplation, mais attire aussi des projets de développement qui mettent parfois en péril son essence même, soit sa beauté et sa nature. Situé dans la région des Appalaches du Nord, le Parc national de la Gaspésie est

Ses innombrables lacs et rivières font du Parc national du Mont-Tremblant un lieu prisé pour observer l'automne miroiter dans l'eau.

Photo : Enviro Foto, Sépaq

Les fous de Bassan trouvent refuge dans le milieu protégé du Parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé.

Photo : Jean-Pierre Huard, Sépaq

sans contredit l'une des perles les plus précieuses du Québec. Il protège une zone alpine remarquable, considérée comme l'une des plus impressionnantes de l'est de l'Amérique du Nord. La roche serpentine du mont Albert crée des conditions uniques qui permettent à des espèces de fleurs très rares de s'épanouir entre la forêt boréale et la toundra alpine. C'est aussi le seul endroit où l'on peut observer les derniers membres du seul troupeau de caribous vivant au sud du fleuve Saint-Laurent, menacé en raison d'un habitat protégé trop petit, entre autres. Des études de spécialistes en science de la biologie de la conservation démontrent qu'une société devrait protéger au moins 50 % de son territoire. Puisque la survie de l'être humain est intrinsèquement liée à l'état de son environnement, cet enjeu représente un des plus grands défis du XXIe siècle. Au Québec, la situation est critique. Et le retard accumulé au cours des dernières décennies pèse lourd…

Au début du XXIe siècle, moins de 2 % du territoire québécois était classé aire protégée (voir encadré p. 23). La proportion est actuellement de 6 % (0,5 % de parcs nationaux, 5,5 % protégé par d'autres statuts). Le gouvernement a pris l'engagement d'atteindre 8 % d'ici la fin de 2010. Mais une question demeure : cette progression impressionnante cessera-t-elle après l'atteinte de cet objectif ? Ce serait malheureux.

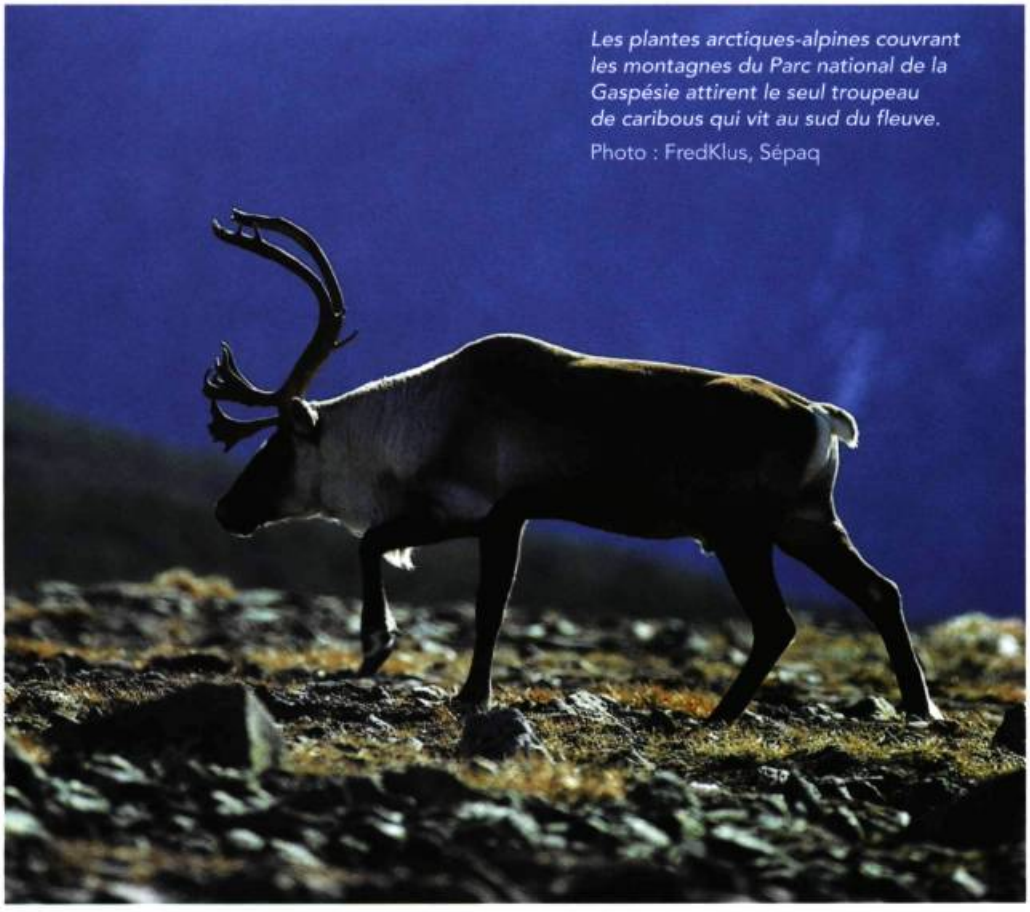

Les plantes arctiques-alpines couvrant les montagnes du Parc national de la Gaspésie attirent le seul troupeau de caribous qui vit au sud du fleuve.

Photo : FredKlus, Sépaq

Le pouvoir de la forêt

Le Québec abrite l'une des plus grandes forêts frontières du monde : la forêt boréale. Elle compte parmi les plus puissants antidotes aux changements climatiques. Grâce à nos hivers froids qui ralentissent la décomposition des matières organiques, le sol de la forêt boréale – incluant les zones humides et la taïga – est le plus grand réservoir terrestre de dioxyde de carbone, un des principaux gaz à effet de serre.

Il faut donc limiter au possible les pratiques forestières et mieux les encadrer : elles perturbent les sols, qui relâchent alors des quantités non négligeables de CO_2. On estime qu'un tiers des émissions de carbone au monde provient du dérangement ou du changement de vocation des sols. La solution est simple et réalisable : laisser au moins la moitié de la forêt boréale intacte et la soustraire aux pressions constantes des industries minière, forestière et gazière. Les parcs nationaux s'avèrent des outils tout indiqués pour y parvenir. Cette volonté de protéger et de conserver notre patrimoine naturel est partagée par de nombreuses compagnies forestières, des autochtones et des groupes environnementaux, dont plusieurs ont signé la Convention pour la conservation de la forêt boréale.

Outre la forêt boréale, la taïga et la toundra sont aussi d'importants entrepôts de carbone à l'échelle mondiale. Le

Nord-du-Québec constitue donc une région clé dans la lutte aux changements climatiques qu'il est primordial de protéger. Il est également de plus en plus convoité par les amateurs de plein air, qui apprécient sa nature sauvage et ses grands espaces. Bonne nouvelle : le gouvernement québécois vient d'accorder une enveloppe budgétaire de près de 26 millions de dollars pour la création de nouveaux parcs nationaux, dont Kuururjuaq et Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire, situés en territoire inuit.

L'avenir incertain des poissons

Les étendues d'eau du Québec sont aussi en crise, notamment en raison d'une surpêche insensée qui a duré trop longtemps. Cette situation s'étend au monde entier : cinq des sept grandes zones de pêche voient leurs populations de poissons diminuer radicalement. Une catastrophe pour l'environnement, mais aussi pour les communautés qui dépendent de ces ressources. Pour l'heure, le Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent est la seule grande aire marine protégée au Québec. Depuis la création de ce pionnier, peu d'efforts ont été consentis à la protection des milieux marins. Mais il y a de l'espoir : la région des Îles-de-la-Madeleine pourrait devenir une grande aire protégée en milieu marin. Le projet est présentement à l'étude. Ce dossier est à suivre de près, car les gouvernements fédéral et provincial viennent tout juste de s'entendre sur l'opportunité et la nécessité de travailler conjointement pour protéger les milieux marins.

Voir grand... et loin

L'histoire des parcs nationaux québécois est encore très jeune : la Loi sur les parcs a été entérinée en 1977. Le Québec peut aisément continuer à développer ce modèle d'aire protégée. Ce ne sont pas les grands espaces sauvages qui manquent !

Des exemples ? La rivière Dumoine, à la jonction de l'Outaouais et du Témiscamingue, est la dernière grande rivière du sud-ouest du Québec à couler librement, c'est-à-dire sans barrages. La beauté exceptionnelle de ce bassin versant vaut bien le travail de plusieurs communautés locales qui œuvrent actuellement à en faire un parc national plus grand que celui du Mont-Tremblant. Le Québec pourrait même prendre place à la table des grands gestionnaires de parcs nationaux du monde en protégeant la plus imposante harde de caribous de la planète, celle qui longe la rivière George, dans la baie d'Ungava.

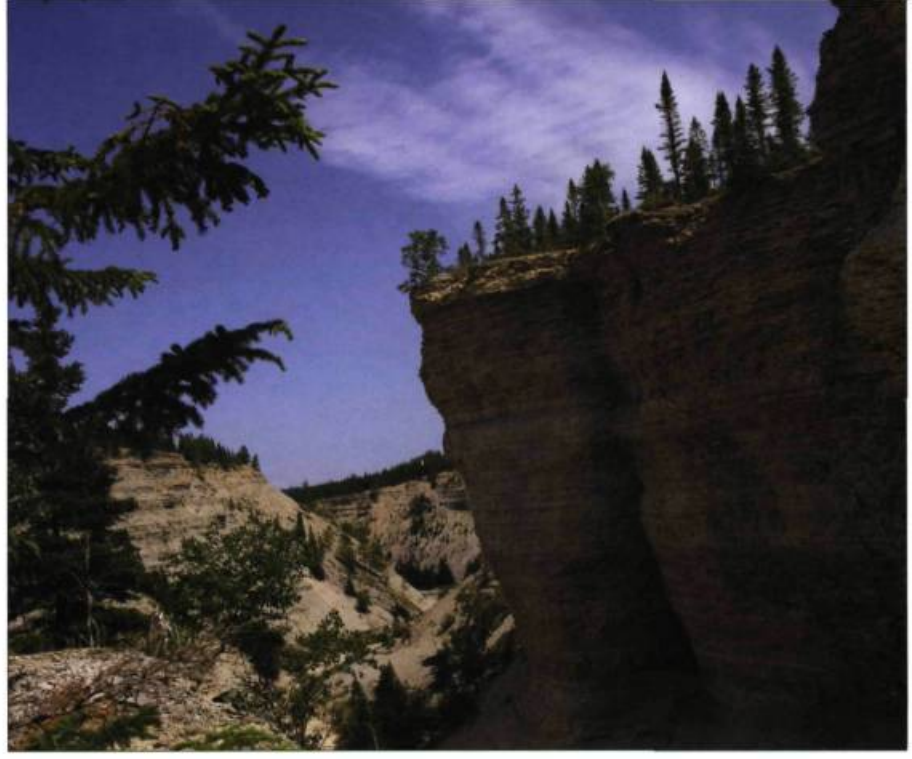

Le paysage sauvage aux falaises abruptes appelle l'envoûtement et l'aventure au Parc national d'Anticosti.

Photo : Daniel Mallard, Sépaq

Notre patrimoine naturel mérite fierté et protection. Et pour nous, il s'agit d'un investissement garanti à long terme.

Marie-Ève Marchand est directrice de la section Québec de la Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP). Harvey Locke est consultant et membre de la Commission sur les aires protégées de l'Union mondiale pour la nature (UICN).

Les aires protégées

Au Québec, les aires protégées se déclinent en 28 statuts de protection. Le parc national en est la grande vedette. Excellent outil de protection de la nature, il est aussi la meilleure vitrine publique de notre patrimoine naturel. Évidemment, les autres statuts d'aires protégées, comme les réserves écologiques et les réserves de la biodiversité, sont eux aussi nécessaires à la viabilité, à la représentativité et à la protection d'éléments exceptionnels ainsi qu'à la création d'un véritable réseau d'aires protégées.

Contrairement à la croyance populaire, les réserves fauniques ne sont pas des aires protégées. Ce sont des zones dédiées à la foresterie où certains compromis permettent de préserver en partie l'habitat de la faune, principalement celui des cerfs de Virginie et des orignaux.

Les sentiers des parcs nationaux sont fréquentés par différentes espèces animales qu'on peut observer dans leur habitat naturel.

Photo : François Rivard